



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ref : n°0200016

A R R E T E N° 27/A.R.H./I.S.

portant renouvellement d'un chef de service

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L6146.1, L6146.3 et suivants ;

Vu la demande de l'intéressé ;

Vu le décret n°96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux agences régionales de l'hospitalisation et notamment son article 1er ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu le décret du 22 janvier 2004 Portant nomination du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;

Vu la demande de l'intéressé ;

Vu les avis réglementairement requis ;

A R R E T E

Article 1^{er}. - M. le docteur Alessandri (Jean-Luc), médecin des hôpitaux (pédiatrie), praticien hospitalier plein temps au centre hospitalier de Saint-Denis (Félix-Guyon) (Réunion), est renouvelé dans ses fonctions de chef du service néonatalogie pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2005.

Article 2 - Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Saint Denis, le 6 mai 2005

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation

Antoine PERRIN

